

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pulvérisation d'herbicide aux abords de diverses routes dans la région de Portneuf

Québec, le 25 août 2026. — Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population qu'il procédera à des interventions ponctuelles de pulvérisation d'herbicide aux abords de diverses routes, dans la région de Portneuf, entre le 1^{er} et le 30 septembre 2026. Ces opérations ont comme principal objectif de contrôler la prolifération du roseau commun, aussi appelé phragmite, une espèce exotique envahissante.

Plus précisément, les interventions auront lieu à :

- Donnacona, sur la route 138;
- Saint-Basile, sur la route 365;
- Saint-Marc-des-Carières, sur la route 363;
- Saint-Raymond, sur les routes 365 et 367;
- Saint-Casimir, sur la route 363;
- Neuville, sur l'autoroute 40;
- Saint-Ubalde, sur la route 363;
- Pont-Rouge, sur la route 365.

L'éradication du roseau commun vise à préserver la biodiversité et les paysages. Cette plante envahissante est non toxique et les travaux effectués seront réalisés conformément aux normes établies dans le Code de gestion des pesticides du Québec. De plus, ces interventions se font dans l'esprit du développement durable.

Les sites traités seront identifiés à l'aide d'affichettes installées au sol indiquant la date et l'heure de l'application de l'herbicide. Il est recommandé de ne pas accéder à ces sites pendant les 24 heures suivant la pulvérisation de l'herbicide. Les opérations n'occasionneront aucune entrave majeure à la circulation, seulement une entrave ponctuelle de l'accotement, et seront tributaires de conditions météorologiques favorables.

Les travaux pourraient être reportés, prolongés ou annulés en raison de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles. Ainsi, avant de prendre la route, il est recommandé de consulter [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement ses déplacements.

Pour la sécurité et la santé des travailleuses et travailleurs, toutes les mesures sanitaires nécessaires sont déployées lors de ces interventions. Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleuses et travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel. Le Ministère remercie les usagers de la route pour leur collaboration.

Lien connexe

Pour en savoir plus sur le roseau commun : [Roseau commun | Gouvernement du Québec](#)

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724